

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Comme l'ensemble des collègues vous avez droit d'assister à un stage de formation syndicale.

Vous pouvez bénéficier d'une absence de droit, c'est à dire qu'elle ne peut vous être refusée à condition d'en faire la demande un mois à l'avance.

Nous l'organisons tous les ans au sein même de l'espe et vous êtes nombreux à y participer. Votre présence ne posera évidemment aucun problème au regard de la titularisation que ce soit vis-à-vis de l'espe ou de votre établissement.

Vous avez en effet les mêmes droits syndicaux que vos collègues titulaires.

Ce stage est l'occasion de :

- ▶ faire un bilan de la prise de fonction en établissement
- ▶ parler de la formation initiale
- ▶ présenter les conditions de titularisation
- ▶ préparer votre rentrée en tant que titulaire
- ▶ bénéficier de conseils pour la mutation interacadémique

Ce stage vous offre un espace de parole libre où vous ne faites pas face à un acteur de votre évaluation.

Vos retours sont aussi très utiles pour améliorer les problèmes éventuels de formation à court terme mais aussi à plus long terme pour les futurs stagiaires qui vous succéderont.

L'année passée par exemple, le SNES et les autres syndicats de la FSU avait obtenu une audience auprès du Directeur de l'espe suite aux nombreux retours obtenus lors de nos stages sur l'academie. Nous avons entre autres obtenu la réaffirmation de la priorité donnée aux réunions au sein de l'établissement les jours de formation à l'espe. Nous avons aussi alerté sur l'infantilisation et les pressions excessives à la titularisation dans certaines disciplines.



Cette année donc nous vous proposons de nous rencontrer le :

jeudi 15 novembre ou mercredi 21 novembre 2018

Bât. E de l'ESPE de Mérignac de 9h30 à 16h30

En fonction de votre emploi du temps, l'autorisation d'absence (voir ci-dessous) doit être déposée auprès de l'espe ou de votre Chef d'établissement **un mois à l'avance.**

Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
s/c de Monsieur le Chef d'établissement
(si vous faites des cours durant la période)
s/c du directeur de l'ESPE (si vous êtes en formation)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

Ale
Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

Attention : le rectorat organise aussi de son côté une demi journée d'information sur les mutations. Les informations délivrées reposeront uniquement sur une logique administrative sans tenir compte de votre situation personnelle. L'année passée par exemple vous étiez encouragés à formuler en vœu toutes les académies ce qui est vivement déconseillé dans de nombreuses situations.

inscrivez-vous par mail à

s3bor@snes.edu (pour le SNES)
snuempaquitaine@gmail.com (pour le SNUEP)